

international aller-retour; la partie d'accueil assumera le coût du transport sur son territoire et paiera une indemnité journalière pour les frais de séjour. La Direction générale des archives auprès du Conseil des ministres de l'URSS examinera également des propositions précises de coopération (telles que les échanges d'archivistes, ou de matériel des archives, la création possible d'un "Guide aux sources de recherches" et les moyens pratiques de faciliter les recherches des académiciens et universitaires voulant utiliser des archives dans chaque pays) présentés par les Archives publiques du Canada et/ou les institutions chargées des archives des provinces canadiennes. L'examen et la coordination de ces propositions se feront par la voie diplomatique;

10. D'explorer la possibilité de tenir des colloques en URSS et au Canada afin de discuter de sujets d'intérêt commun.

X DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Les échanges d'information et de visites mentionnés dans ce programme n'excluent pas d'autres échanges qui pourront être organisés indépendamment par des organismes, des groupes et des particuliers;